

NOS BAREMES D'HONORAIRES

Transaction

Les honoraires sont calculés en fonction du mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre, voire des deux.

	Mandat Excellence	Mandat sans exclusivité
Prix de Vente = Prix affiché	Honoraires % T.T.C	Honoraires % T.T.C
Jusqu'à 40 000 € de prix de vente : FORFAIT	3000 €	3600 €
De 40 001 € à 100 000 €	5.83%	7.00%
De 100 001€ à 200 000 €	5.42%	6.50%
De 200 001€ à 300 000 €	5.42%	6.50%
De 300 001€ à 500 000 €	3.17%	3.80%
De 500 001€ à 700 000 €	3.08%	3.70%
De 700 001€ à 1 000 000 €	3.00%	3.60%
De 1 000 001€ à 1 500 000 €	2.92%	3.50%
De 1 500 001€ à 2 000 000 €	2.50%	3.00%
De 2 000 001€ à 3 000 000 €	2.50%	3.00%
Au-delà de 3 000 001€	2.50%	3.00%

% applicable par tranches cumulables

Gérance - Location

Honoraire de gestion

Local à usage d'habitation permanente, à usage professionnel ou commercial : 9.60% TTC des encaissements

Baux Professionnels : Honoraires fixes : 150 € TTC + Honoraires proportionnels : 7% TTC (sur le montant du loyer annuel) par partie prenante au bail

Baux Commerciaux - Baux Code Civil : 10% du loyer annuel par partie prenante au bail

Baux d'emplacement de stationnement de véhicules (Parking et Garage) 130 € par partie prenante au bail

Vacation – tarif horaire hors majoration : 100€ TTC

Honoraire de Location

Les honoraires du locataire sont proportionnels à la surface habitable du logement :

Secteur tendu (Bandol et communes limitrophes + TPM) honoraires du locataire 10€ le m2 plus honoraires EDL 3€ le m2 soit au total 13€ le m2.

Secteur très tendu honoraires de location 12€ le m2 plus honoraires EDL 3€ le m2 soit au total 15€ le m2.

Secteur non tendu honoraires du locataire 8€ le m2 plus honoraire EDL 3€ le m2 soit au total 11€ le m2.

Le bailleur paiera la même somme que le locataire plus, selon les cas, les honoraires de commercialisation forfaitaires de 300€.

Annulation tardive du RDV pour l'établissement d'un état des lieux donnera lieu à l'égard du locataire à une facturation forfaitaire de 45€ TTC.

Renouvellement du bail : 700€ TTC

Avenant au bail : 300€ TTC

Syndic

Honoraire de gestion courante par **lots principaux de copropriété** : de 140 € TTC à 600 € TTC

Vacation – tarif horaire hors majoration : 140 € TTC

Etablissement de l'état daté : 380 € TTC